



SARL LEONARD IMMO CONSEIL

SARL au capital de 8000 € - RCS Marseille 498 995 679

Siège social : 42 Boulevard Baille 13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 22 28 28 - E-mail : marseille6@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR17498995679 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n°A07-4609 délivrée(s) par la préfecture des Bouches-du-Rhône – Activités : Transaction, Location et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGI, 126 rue de la Boétie, 75008 PARIS – Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 1^{er} avril 2017

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier* - voir ci-dessous*)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur à 70 000 €	5 833,33 €	7 000 €
De 70 001 à 115 000 €		10 %
De 115 001 à 155 000 €		9 %
De 155 001 à 205 000 €		8 %
De 205 001 € à 300 000 €		7 %
Supérieur à 300 001 €		6 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 1^{er} avril 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10,00 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire
- **Etat des lieux d'entrée** : 3,00 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire
- **Entremise-négociation** : 1 mois de loyer + charges à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} avril 2017

Honoraires de gestion :

5,85% HT des sommes encaissées soit 7,02% TTC (TVA à 20%)

Assurance loyers impayés :

2,30% TTC des sommes encaissées